



A Olivier Français, directeur des Travaux  
Rue Beau-Séjour 8  
Case postale 5354  
1002 Lausanne


**Concerne : Pont Chauderon, OSR 2.61 chemin pour piétons vélo autorisé.**

Monsieur le Directeur,

L'association Droit de Cité (DDC) profite de la mise à l'enquête publique *Pont Chauderon, OSR 2.61 chemin pour piétons vélo autorisé* pour vous faire part de ses observations.

Nous saluons la volonté de vouloir créer des itinéraires cyclables dans l'agglomération lausannoise, mais nous déplorons le fait que ces aménagements soient trop souvent réalisés aux dépens des piétons.

Dans le cas du Pont Chauderon, nous sommes surpris de cette solution alors que la chaussée comporte quatre pistes. Plutôt que d'utiliser le trottoir déjà étroit au droit des piles d'entrée du pont (2.30m), il nous paraît plus approprié de supprimer une de ces pistes. Du côté nord du pont, l'entrée se fait sur 2 pistes, ce qui ne fait pas de sens. De plus, le resserrement, lié à l'arrêt de bus à l'entrée du pont, rend ces deux pistes difficilement praticables et crée une confusion des automobilistes potentiellement dangereuse. Coté sud, les trois présélections semblent superflues au vu des phases de feux très similaires. Une réduction à deux présélections semble possible. Sur la partie centrale du pont, la réduction à une seule voie dans le sens de la descente apparaît également comme une solution possible sans créer de grande perturbation au vu de la longueur des files aux heures de pointes. De plus, cette solution permettrait également la création d'une piste cyclable dans le sens nord-sud.

A la lecture de l'article de l'OSR évoqué pour cette mise à l'enquête, nous avons été très surpris car les conditions énoncées pour l'installation d'une telle signalisation ne paraissent pas remplies. En effet, l'article 65 alinéa 8 stipule " Pour garantir notamment la sécurité sur le chemin de l'école, la plaque complémentaire « autorisés» peut être ajoutée au signal «Chemin pour piétons» (2.61) sur des routes où la circulation est relativement élevée, au début d'un trottoir peu fréquenté. ...". Or si la circulation est effectivement élevée sur le pont Chauderon, celui-ci n'apparaît pas être sur le chemin d'une école et la fréquentation de ses trottoirs est loin d'être faible.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ces observations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

Pour Droit de Cité:

Christophe Gnaegi, président